

*Privilège*

• (1500)

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre d'État chargé de l'Agriculture a passé les deux dernières années à se pavaner et à se péter les bretelles en disant qu'il n'y avait pas de risque et qu'il était prêt à mettre son siège en jeu. Est-ce que le ministre, aujourd'hui, est prêt à répéter qu'il est prêt à mettre son siège en jeu si l'article XI n'est pas renforcé?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je ne crois pas, et je vais le dire très simplement pour le bénéfice des producteurs agricoles qui nous écoutent, le dossier est trop important actuellement pour que nous tombions dans ce genre de débat.

Ce qui est important, c'est d'unifier les gens de tous les côtés de la Chambre, monsieur le Président, du Parti libéral, s'ils le désirent, du Parti néo-démocrate, s'ils le désirent et du gouvernement, derrière les agriculteurs québécois et canadiens pour défendre leurs intérêts au GATT dans une période aussi vitale et ne pas se laisser tenter par des miroirs aux alouettes qui pourraient amener les agriculteurs à faire face à des dangers beaucoup plus considérables, monsieur le Président!

[Traduction]

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de prendre part au débat constitutionnel. Je voudrais cependant vous remercier de me permettre de poser ma question supplémentaire au premier ministre, pour faire suite à la question du député de Lambton—Middlesex.

La semaine dernière, répondant à une question sur la gestion de l'offre semblable à celle que le député lui a posée, le premier ministre a déclaré, à la page 6369, que le premier ministre Bourassa accorde sa totale confiance au ministre du Commerce extérieur pour négocier le renouvellement des accords du GATT et qu'il estime que le Québec est mieux protégé par le projet auquel on travaille qu'avec la formule actuellement en vigueur.

Ma question supplémentaire est la suivante. À la lumière des réponses que le ministre de l'Agriculture, le ministre d'État chargé de l'Agriculture et lui-même ont fournies, selon lesquelles il n'y a pas de changement, qu'ils vont continuer de défendre le système actuel, le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi il a dit, la semaine dernière, que le Québec et le Canada seront mieux protégés par le projet auquel on travaille qu'avec la formule actuellement en vigueur?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** C'est très simple. Si je me souviens bien, il s'agissait d'une déclaration faite par le premier ministre Bourassa et rapportée dans *La Presse*.

**M. le Président:** J'ai été saisi d'un rappel au Règlement. Je tiens cependant à préciser à la Chambre que je vais entendre auparavant une question de privilège.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Andre:** Monsieur le Président, je voudrais annoncer que la journée de demain, le mercredi 12 février, sera consacrée à l'opposition.

\* \* \*

[Français]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

LES CRITÈRES RELATIFS À LA RECEVABILITÉ D'UNE QUESTION LORS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, je suis perplexe et quelque peu choqué d'avoir été incapable de poser ma question au gouvernement, ou du moins au ministre responsable de Radio-Canada.

Je me réfère à la Cinquième édition de *Beauchesne*, l'article 359, que je lis textuellement:

359. L'Orateur a plus tard, de son côté, exprimé certains principes généraux propres à préciser les critères ci-dessus. . .

C'est-à-dire ceux qui permettent de poser une question orale en cette Chambre.

. . . «Il est permis en vue d'obtenir un renseignement sur une affaire importante de quelque urgence, de poser une question brève à un ministre à propos d'une affaire qui relève de sa responsabilité administrative ou de celle du gouvernement».

Et je lis, monsieur le Président, plus loin, au numéro 6) de cet énoncé:

6) La question doit porter sur un sujet compris dans les responsabilités administratives du gouvernement ou du ministre. Le ministre à qui elle s'adresse doit répondre à la Chambre de son ministère du moment, non des responsabilités antérieurement assumées par lui lorsqu'il était titulaire d'un autre portefeuille.

Monsieur le Président, ma question portait sur une nomination faite par ce gouvernement, par le ministre, j'imagine, au bureau de direction de Radio-Canada.